

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 322

9 février 2013

SOMMAIRE

Alpha Private Equity Fund 6 Management Company	15452	JPF Services S.à r.l.	15426
BCP Lisa Luxembourg	15410	JPMorgan Investment Funds	15411
Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l.	15411	Natursteen S.à r.l.	15454
DNAC Luxembourg S.A.	15410	Obermark (SCA) SICAR	15424
Eastspring Investments (Luxembourg) S.A.	15428	Orion Finance III Luxembourg S.à r.l.	15438
Ecomasa S.à r.l.	15410	PHM Investment (USD) 1 S.à r.l.	15456
Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l.	15421	PH - Property Holdings Luxembourg	15456
Espace Gérances SA	15410	Plemont Properties S.A.	15415
Eupalinos S.A.	15420	Reinet S.à r.l.	15456
Filvest Management S.à r.l.	15411	Rodaco S.à r.l.	15414
Fondation Foyer de la Philatelie	15419	Sainternational S.A.	15416
Fondation Foyer de la Philatelie	15455	Sanchez S.à r.l.	15414
Fondation Foyer de la Philatelie	15425	Schockweiler & Lentz S. à r.l.	15415
FRS Hotel Group (Lux)	15411	S.C. Investments Holding S.A.	15414
Go Ahead SA	15419	S.C. Investments Holding S.A.	15414
Helsia S.A.	15427	Segro Luge S.à r.l.	15414
Icarus S.à r.l.	15412	Senga S.A.	15413
Ice Holdings S.à r.l.	15413	Service Center Schmit Nico S.à r.l.	15425
Immobilière Sirius	15413	Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	15415
Immogest S.à r.l.	15412	SIFC Development Holding S.à r.l.	15416
Innoreal Investments S.A.	15413	SIFC Hotel Development S.à r.l.	15416
International Investments Incentive S.A.	15412	SIFC Office & Retail S.à r.l.	15416
International Synergie S.A.	15412	SOF-VII Asian Hotel Holdings, S.à r.l.	15416
IST International Software Technology S.A.	15422	Sportline S.A.	15415
		Stramongate S.A.	15415
		Sunelec Diekirch 2 S.C.	15441
		Sunrises S.A.	15444
		WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l.	15417

DNAC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 100.906.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société DNAC LUXEMBOURG S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour DNAC LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013003798/13.

(130003470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Ecomasa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 157.674.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil de gérance du 10 octobre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2013003814/13.

(130003434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Espace Gérances SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.588.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013003822/12.

(130003935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

BCP Lisa Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.417.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

BCP Lisa Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013003666/16.

(130003638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.025.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.515.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} janvier 2013 que:

- La démission de Monsieur Frank Lochan, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013; et
- Monsieur Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960 à Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, résidant au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003658/16.

(130003755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Filvest Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 150.504.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013003867/13.

(130003292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 110.245.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003884/10.

(130003529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

JPMorgan Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 49.663.

—
Extrait des Décisions prises lors du Conseil d'Administration du 19&20 décembre 2012

- Le Conseil d'Administration a noté la démission de Monsieur Robert Van Der Meer en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

JPMorgan Investment Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013004002/15.

(130003964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

International Investments Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 114.077.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société International Investments Incentive S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour International Investments Incentive S.A.

Référence de publication: 2013003987/13.

(130004149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

International Synergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 92.155.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société INTERNATIONAL SYNERGIE S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour INTERNATIONAL SYNERGIE S.A.

Référence de publication: 2013003988/13.

(130004162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Immogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 22.441.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013003973/14.

(130004171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Icarus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 165.101.

—
EXTRAIT

Par décision du gérant le 14 décembre 2012

- Le siège social de la société ICARUS S.à r.l. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour ICARUS S.à r.l.

Référence de publication: 2013003962/14.

(130003974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Ice Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ice Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013003955/11.

(130003722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Immobilière Sirius, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.676.

Le rapport annuel au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08.01.2013.

Pour la société

Immobilière SIRIUS

Signature

Référence de publication: 2013003971/13.

(130004194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Innoreal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 81.701.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société INNOREAL INVESTMENTS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour INNOREAL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013003980/13.

(130003991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Senga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 90.161.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 décembre 2012

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société SENGA S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 décembre 2012.

Pour SENGA S.A.

En liquidation

Référence de publication: 2013004281/17.

(130003740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

S.C. Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.346.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004246/10.

(130004116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

S.C. Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.346.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004247/10.

(130004287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sanchez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 159.384.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004248/10.

(130003971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Segro Luge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013004254/10.

(130004032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Rodaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 23.914.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013004235/14.

(130004174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sportline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2A, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 99.653.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004264/10.

(130003809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Stramongate S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 08 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004265/10.

(130003665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Schockweiler & Lentz S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 61.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004277/10.

(130004146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.734.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 13 décembre 2012 (date de liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013004286/11.

(130004234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Plemont Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.981.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 29 novembre 2012

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société du 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013004196/13.

(130003335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sainternational S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.849.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni en date du 11 septembre 2012, a pris acte de la démission de Monsieur Pier Giorgio Bedogni de son mandat d'administrateur suivant lettre lui adressée en date du 3 août 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013004273/11.

(130003819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 156.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004288/11.

(130003629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 232.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004290/11.

(130003552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SOF-VII Asian Hotel Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004304/10.

(130004156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 662.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004292/11.

(130003547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.460.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 124385,

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 November 2012 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 124460 (the "Company"), incorporated on 22 January 2007 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 697 of 24 April 2007, last amended on 30 December 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1049 of 19 May 2011.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of forty million United States Dollars (USD 40,000,000) in order to bring it from its current amount of sixty-seven million eight hundred twenty-four thousand one hundred and ninety-one United States Dollars (USD 67,824,191) to a new amount of twenty-seven million eight hundred twenty-four thousand one hundred and ninety-one United States Dollars (USD 27,824,191) through the cancellation of forty million (40,000,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association; and

3. Miscellaneous.

Further to the review of the Agenda, the Sole Shareholder requested the notary to act the following resolution:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of forty million United States Dollars (USD 40,000,000) in order to bring it from its current amount of sixty-seven million eight hundred twenty-four thousand one hundred and ninety-one United States Dollars (USD 67,824,191) to a new amount of twenty-seven million eight hundred twenty-four thousand one hundred and ninety-one United States Dollars (USD 27,824,191), through the cancellation of forty million (40,000,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, by the reimbursement of the amount forty million United States Dollars (USD 40,000,000) to the sole shareholder.

The Sole Shareholder authorises the board of managers of the Company to proceed with any payments in cash or in kind further to and in accordance with the present resolution of share capital reduction.

Second resolution:

As a consequence of the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association in order to read as follows:

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-seven million eight hundred twenty-four thousand one hundred and ninety-one United States Dollars (USD 27,824,191), consisting of twenty-seven million eight hundred twenty-four thousand one hundred and ninety-one shares (27,824,191) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour de novembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 412F route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg enregistrée sous le numéro B 124385,

dûment représentée par Melle Christine Kröger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 novembre 2012.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 124460 (la «Société»), constituée le 22 janvier 2007 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 697 du 24 avril 2007, modifié pour la dernière fois le 30 décembre 2010 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1049 le 19 mai 2011.

L'Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«Ordre du Jour»):

Ordre du Jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante millions de Dollars Américains (USD 40.000.000) afin de le porter de son montant actuel de soixante-sept millions huit cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (67.824.191) à un nouveau montant de vingt-sept millions huit cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 27.824.191) par l'annulation de quarante millions (40.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un (1) Dollar Américain chacune;

2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Après avoir considéré l'Ordre du Jour, l'Associé Unique a requis le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante millions de Dollars Américains (USD 40.000.000) afin de le ramener de son montant actuel de soixante-sept millions huit cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (67.824.191) à un nouveau montant de vingt-sept millions huit cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 27.824.191) par l'annulation de quarante millions (40.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un (1) Dollar Américain chacune, par remboursement du montant de quarante millions de Dollars Américains (USD 40.000.000) à l'Associé Unique.

L'Associé Unique autorise le conseil de gérance de la Société à procéder à tout paiement en espèces ou en nature en conséquence de la présente résolution de réduire le capital social, et conformément à ladite résolution.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-sept millions huit cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 27.824.191) représenté par -sept millions huit cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-onze (27.824.191) parts sociales, d'une valeur de un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date de l'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. KRÖGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56937. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171222/123.

(120224945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Go Ahead SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue d'Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 149.908.

Par la présente, je soussignée Monsieur Fernand Blum, déclare donner ma démission de mon poste d'administrateur de la société Go ahead sa sise rue de Hesperange 5 L-1731 Luxembourg RC B149.908 constituée le 13 novembre 2009 devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de Résidence à Mondorf-les-Bains, à dater de ce jour.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003913/11.

(130003443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Fondation Foyer de la Philatelie, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg G 147.

Bilan au 31 décembre 2009

A. DISPONIBLE ET REALISABLE

a avoir en CCP	1.160,66 €	
b avoir en crt. BCEE	696,35 €	
c avoir en compte à terme BCEE	279.935,91 €	281.792,92 €

B. IMMOBILISE

a Immeuble centre Settegast	24.219,26 €	
moins amortissement	-1.863,69 €	22.355,57 €
TOTAL DE L'ACTIF		304.148,49 €

C. AJUSTEMENT DE L'ACTIF

Charges à payer

a VDL: électricité, eau 12/2009	39,27 €	
b P&T Téléphone 12/2009	31,67 €	
		-70,94 €

CAPITAL 2009		304.077,55 €
--------------------	--	--------------

Recettes en 2009		8.498,68 €
------------------------	--	------------

Dépenses en 2009

a charges	11.663,57 €	
b amortissement	1.863,69 €	-13.527,26 €

EXCEDENT DES DEPENSES		-5.028,58 €
-----------------------------	--	-------------

Compte des pertes & profits, exercice 2009

RECETTES		DEPENSES	
1 Recettes sur compte à terme 1	8.498,68 €	1 Ville de Luxembourg:	
		a électricité, eau	475,34 €
		b impôt foncier	125,60 €
		2 Centre Settegast	3.963,63 €
		3 Rempl. chaudière	6.750,00 €
		4 Modification statuts / Enregistre- ment	0,00 €
		5 Abonnement et communic. télé- phoniques	340,64 €
		6 Frais de banque	8,36 €
		7 Entretien locaux	0,00 €
	8.498,68 €		11.663,57 €
BALANCE			
Total des recettes 2009	8.498,68 €		
Total des dépenses 2009	-11.663,57 €		
Excédent des recettes	-3.164,89 €		

Prévision de budget pour l'exercice 2010

RECETTES		DEPENSES	
1 Recettes sur compte à terme	1.600,00 €	1 Ville de Luxembourg:	
2 Intérêts ccrt BCEE	0,00 €	a électricité, eau	500,00 €
	1.600,00 €	b impôt foncier	130,00 €
		2 Centre Settegast	5.500,00 €
		3 Enregistrement, dépôt annuel . . .	200,00 €
		4 Frais de banque	10,00 €
		5 Frais de fonctionnement	500,00 €
			6.840,00 €
BALANCE			
Total prévision recettes 2010	1.600,00 €		
Total prévision dépenses 2010	-6.840,00 €		
Excédent des dépenses	-5.240,00 €		

Référence de publication: 2012170672/59.

(120225134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Eupalinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 47.786.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le treizième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Marc BRITSCH, directeur de société, né le 12 avril 1948 à Toulouse (France), demeurant à L-1635 Luxembourg, 101, rue Léopold GOEBEL.

Lequel comparant a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société anonyme «EUPALINOS S.A.», établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 101, rue Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.786, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 30 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 424 du 5 août 1998 (ci-après la "Société"), et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (EUR 24,80), toutes les actions étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

III.- La répartition des actions de la Société est actuellement la suivante:

- Monsieur Marc BRITSCH, pré-qualifié, mille deux cent cinquante actions 1.250
Total: mille deux cent cinquante actions 1.250

IV.- Le comparant, Monsieur Marc BRITSCH, pré-qualifié, en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est ensuite réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le comparant, Monsieur Marc BRITSCH, pré-qualifié, a décidé en tant qu'actionnaire unique de la Société, de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

2.- Le comparant, Monsieur Marc BRITSCH, pré-qualifié, en sa qualité d'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération, assume le rôle de liquidateur de la Société.

3.- Le comparant, Monsieur Marc BRITSCH, pré-qualifié, déclare que les activités de la Société ont cessé, qu'en vertu des comptes établis de la Société au 13 décembre 2012 tout le passif connu de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, a été payé ou dûment provisionné, que le comparant, Monsieur Marc BRITSCH, pré-qualifié, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société dissoute et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.

Dans ce contexte, le comparant, Monsieur Marc BRITSCH, préqualifié, déclare, en particulier, que la Société n'a plus eu d'activités quelconques après le 12 décembre 2012.

4.- L'actionnaire unique, Monsieur Marc BRITSCH, pré-qualifié, accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société.

5.- Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7.- Les livres comptables et tous autres documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans, à compter de la date des présentes, à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-1635 Luxembourg, 101, rue Léopold Goebel.

8.- Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

9.- Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et du comparant prénommé, lequel s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société pour ce qui est du paiement desdits frais et honoraires envers le notaire soussigné.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BRITSCH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15286. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170629/64.

(120225688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6685 Mertert, 3A, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 149.444.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Karl-Heinz EHLEN, Brunnenbauer, wohnhaft in D-54578 Wiesbaum, Buchenweg, 8.

Welcher Komparent erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6685 Mertert, 3A, rue du Port, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 149.444 (NIN 2009 2432 441).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2448 vom 16. Dezember 2009.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Karl-Heinz EHLEN.

Alsdann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck umzuändern und demgemäss Artikel 4 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- die Beschaffung, Annahme, und administrative Abwicklung von Bohraufträgen;
- die Baustellenbetreuung sowie Maschinenwartung;
- die betriebswirtschaftliche Beratung von Erdwärmebohrungen und Brunnenbauarbeiten.

Die Gesellschaft darf andere Unternehmungen gleicher oder ähnlicher Art erwerben oder sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Sie darf auch Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten.

Die Gesellschaft darf alle Geschäfte vornehmen, die der Richtung und Förderung dieses Gesellschaftszweckes dienlich sein können.“

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst zum kaufmännischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen: Herrn Florian EHLEN, Betriebswirt HWK, geboren in Adenau (Deutschland) am 11. März 1988, wohnhaft in D-54578 Wiesbaum, Lärchenweg 1.

Er beschliesst sich selbst zum technischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K.-H. EHLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2236. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 27. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012170608/49.

(120224969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

IST International Software Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.845.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr. Björn SUNDEBY, residing at 14, route de Founex, Ch-1296 Coppet,

here represented by Ms Cécile HESTIN, lawyer, with professional address at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 24 November 2012, which signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declare to be the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “IST International Software Technology S.A.” (the “Company”), having its registered office at 66, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 164.845, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 22 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 7 of 3 January 2012.

The Sole Shareholder hereby takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 4 of the Company’s articles of association by inserting a last paragraph as follows:

“The Company may also provide, in the field of Information Technologies, management services, assistance and other services such as software development and personal recruitment to subsidiaries, related companies or third parties. It may create, buy, sell or use any intellectual property rights or similar rights in this respect.”

As a consequence of the above mentioned insertion, article 4 of the Company’s articles of association is therefore amended and shall forthwith read as follows:

“ **Art. 4.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

The Company may further perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, the acquisition, exploitation, licensing, sub-licensing, and alienation of industrial and intellectual property rights, of whatever nature and in the broadest meaning of the term, included but not limited to licenses, sub-licenses, copyrights, image rights, trademarks, designs and patents.

The Company may also provide, in the field of Information Technologies, management services, assistance and other services such as software development and personal recruitment to subsidiaries, related companies or third parties. It may create, buy, sell or use any intellectual property rights or similar rights in this respect.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Björn SUNDEBY, demeurant au 14, route de Founex, Ch-1296 Coppet,

ici représenté par Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en vertu d’une procuration sous seing privée daté du 24 novembre 2012, qui signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps par les autorités d’enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l’actionnaire unique (l’«Actionnaire Unique») de «IST International Software Technology S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 66, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 164.845, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 3 janvier 2012.

L’Actionnaire Unique prend par la présente la résolution suivante:

Résolution unique

L’Actionnaire Unique décide de modifier l’article 4 des statuts de la Société par l’ajout d’un dernier alinéa comme suit:

«La Société peut aussi, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, procurer des services de gestion, assistance et autres services tels le développement de softwares et de recrutement de personnel, aux filiales, sociétés affiliées ou tiers. Elle peut créer, acheter, vendre ou utiliser tous droits de propriété intellectuelle ou droits similaires à cet effet.»

Qu'en conséquence de l'ajout sus-mentionné, l'article 4 des statuts de la Société est donc modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, qui sont en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute affaire, véhicule ou société, ayant le même objet ou un objet similaire ou en relation ou qui pourrait développer son développement ou l'extension de ses opérations.

La Société peut encore accomplir aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales et par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, quelque soit leur forme, l'acquisition, l'exploitation, la concession de licences, la concession de sous-licences et l'aliénation de droits de propriété industrielle et intellectuelle, de toute nature au sens le plus large incluant sans limitation, les licences, sous-licences, droits d'auteur, droits à l'images, marques, logos et brevets.

La Société peut aussi, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, procurer des services de gestion, assistance et autres services tels le développement de softwares et de recrutement de personnel, aux filiales, sociétés affiliées ou tiers. Elle peut créer, acheter, vendre ou utiliser tous droits de propriété intellectuelle ou droits similaires à cet effet.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte et rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HESTIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15847. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012170794/101.

(120224938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Obermark (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.314.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Obermark (SCA) SICAR die am 28. August 2012 in Luxemburg stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, Ernst & Young S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Obermark (SCA) SICAR mit Wirkung vom 28. August 2012 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Obermark (SCA) SICAR für das am 31. März 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Januar 2013.

Für Obermark (SCA) SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013004799/18.

(130004751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Service Center Schmit Nico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 98.415.

Depuis le 24 décembre 2012, les 100 parts sociales qui représentent 100% du capital social sont détenues par la société Parwa Finance SA, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 85.407

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Service Center Schmit Nico S.à r.l.

Référence de publication: 2013004255/12.

(130003478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Fondation Foyer de la Philatelie, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg G 147.

Bilan au 31 décembre 2008

A. DISPONIBLE ET REALISABLE			
a avoir en CCP	1.286,26 €		
b avoir en ccrt. BCEE	3.484,64 €		
c avoir en compte à terme BCEE	281.437,23 €	286.208,13 €	
B. IMMOBILISE			
a Immeuble centre Settegast	24.219,26 €		
moins amortissement	-1.863,69 €	22.355,57 €	
TOTAL DE L'ACTIF		308.563,70 €	
C. AJUSTEMENT DE L'ACTIF			
Charges à payer			
a VDL: électricité, eau 12/2008	42,44 €		
b P&T Téléphone 12/2008	29,37 €		
c Facture Me Frieders modification statuts	1.249,45 €		
			-1.321,26 €
CAPITAL 2008		307.242,44 €	
Recettes en 2008		12.210,76 €	
Dépenses en 2008			
a charges	7.622,32 €		
b amortissement	1.863,69 €	-9.486,01 €	
EXCEDENT DES DEPENSES		2.724,75 €	

Compte des pertes & profits, exercice 2008

RECETTES			
1 Recettes sur compte à terme 1		12.210,76 €	
		12.210,76 €	
DEPENSES			
1 Ville de Luxembourg:			
a électricité, eau	507,64 €		
b impôt foncier	125,60 €	633,24 €	
2 Centre Settegast		5.264,45 €	
3 Modification statuts / Enregistrement		1.269,96 €	
4 Abonnement et communic. téléphoniques		347,27 €	
5 Frais de banque		7,27 €	
6 Entretien locaux		100,13 €	
		7.622,32 €	

BALANCE	
Total des recettes 2008	12.210,76 €
Total des dépenses 2008	-7.622,32 €
Excédent des recettes	4.588,44 €

Prévision de budget pour l'exercice 2009

RECETTES	
1 Recettes sur compte à terme	8.500,00 €
2 Intérêts ccrt BCEE	0,00 €
	<u>8.500,00 €</u>

DEPENSES	
1 Ville de Luxembourg	
a électricité, eau	500,00 €
b impôt foncier	130,00 €
2 Centre Settegast	5.500,00 €
3 Remplacement chaudière	6.750,00 €
4 Enregistrement, dépôt annuel	200,00 €
5 Frais de banque	10,00 €
6 Frais de fonctionnement	500,00 €
	<u>13.590,00 €</u>

BALANCE	
Total prévision recettes 2009	8.500,00 €
Total prévision dépenses 2009	-13.590,00 €
Excédent des dépenses	-5.090,00 €

Les soussignés certifient par la présente l'exactitude des données ci-haut.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Référence de publication: 2012170673/67.

(120225135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

JPF Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3474 Dudelange, 9, Schwaarze Wee.

R.C.S. Luxembourg B 142.002.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-SEPT DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société JPF SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 13-17, route de Luxembourg à L-3253 BETTEMBOURG et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 142.002,

ici représentée Monsieur Pascal FERSING, dirigeant de société, demeurant à 6, rue de Rumelange à L-4309 Esch-sur-Alzette,

en sa qualité de gérant et d'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée JPF SERVICES S.à r.l., au capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), constituée en date du 11 septembre 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du 21 octobre 2008, n°2565, page 123074. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 13 février 2012, publié au Mémorial C du 30 mars 2012 n°840, page 40306,

l'associé unique, lui-même ici dûment représenté par Madame Chantal KULAS, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire, agissant pour le compte du comparant, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à 9, Schwaarze Wee, L-3474 Dudelange et modification subséquente de la première phrase de l'article 3 des statuts de la société.

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à 9, Schwaarze Wee, L-3474 Dudelange et décide de modifier en conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Première phrase de l'article 3.** Le siège social de la société est fixé à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. KULAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2012. Relation: RED/2012/1765. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012170801/45.

(120225218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Helsia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 47.606.

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (r«Assemblée») des actionnaires de «HELSIA S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé en date du 26 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 349 du 21 septembre 1994. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47 606.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial, le 22 octobre 2008, numéro 2577.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «HELSIA S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:
la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, E. BOVRISSE, C. DE WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16973. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012170738/64.

(120225871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Eastspring Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.737.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Prudential Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at Craigforth, Stirling, FK9 4UE, Scotland, UK and registered in Scotland under number SC210546,

represented by M^e Caroline Migeot, Avocate à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2012.

The aforementioned proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which it hereby declares to organise:

ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company (the "Company") in the form of a société anonyme under the name of Eastspring Investments (Luxembourg)

S.A. which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the present articles of incorporation ("Articles of Incorporation").

Art. 2. The purpose of the Company is the collective portfolio management within the meaning of Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment ("2010 Law"), including without limitation the creation, administration, management and marketing, of Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities authorised pursuant to Directive 2009/65 EC (as amended).

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth, but to the largest extent permitted by Chapter 15 of the 2010 Law.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of the Company's registered office by a decision of the board of directors of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of the Articles of Incorporation.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company after a resolution of the shareholder(s) is passed approving such establishment. The shareholder(s) meeting at which such resolution of the shareholder(s) is passed, does not need to be held before a notary and has no quorum requirement, and such resolution of the shareholder(s) may be approved by a simple majority.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the board of directors until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital of the Company is set at five million US dollars (USD 5,000,000.-) divided into five thousand (5,000) shares in registered form with a nominal value of one thousand US dollars (USD 1,000) per share, each fully paid-up.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of shareholders, which is held at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted general meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and makes all decisions by means of resolutions in writing.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting, on the second Friday in the month of June in each year, at 11.30 a.m. Luxembourg time. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Each share is entitled to one vote, subject to the limits imposed by law.

A shareholder may be represented at any general meeting of shareholders by another person (who does not need to be a shareholder and who might be a member of the board of directors of the Company) as his proxy in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such proxy.

Each shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a general meeting of shareholders. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

The shareholders are entitled to participate in a general meeting of shareholders by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

Unless otherwise required by law or provided by these Articles of Incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority of the votes cast, irrespective of the number of shares present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 10. The board of directors may convene a general meeting of shareholders. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

Convening notices for every general meeting of shareholders shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the general meeting of shareholders to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting and have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant general meeting of shareholders, in person or by an authorised representative, the meeting may be held without prior notice or publication.

One or more of the shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting of shareholders. Such a request shall be sent to the registered office of the Company by registered mail, at least five days prior to the meeting.

Title IV. Administration - Board of Directors

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company.

A legal entity may be a member of the board of directors. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The revocation by a director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

The directors shall be elected by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, qualify and take up their functions. A director may be re-elected.

A director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon a call by any one director, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The board of directors may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. In particular, the board of directors will appoint, in accordance with the requirements of the 2010 Law, at least two officers as "dirigeants" to effectively conduct the business of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Any officers of the Company need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all directors at least twenty-four 24 hours prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The board of directors may validly debate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such waiver or, at the relevant board meeting, in person or by an authorised representative.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director (but not any other person) as his representative at that board meeting, in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such representation, to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A director can act as representative for more than one other director at a meeting of the board of directors provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two directors are physically present at a meeting of the board of directors held in person or participate in person in a meeting of the board of directors held through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means.

A director or his representative may validly participate in a board meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg law, all business transacted in this way by the directors shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a board meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

A director may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented. Decisions of the board of directors shall be adopted by a simple majority of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event that in any board meeting the number of votes for and against a resolution is equal.

Resolutions in writing signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile, e-mail transmissions or any other means of communication capable of evidencing such vote.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any one director present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or chairman pro tempore of that meeting or by any one director present at the meeting.

Art. 14. The board of directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the purpose of the Company, with the exception of those reserved by law or these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders. More specifically, the board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. The directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

Art. 15. No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting in, or from being a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall advise the board of directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He cannot take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company. This shall not apply in the case where the decision of the board of directors concern current operations entered into under normal conditions.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual or joint signature(s) of any person(s) to whom such authority has been delegated by any two directors.

Art. 17. If and to the extent permitted by law, the Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally declared in an action, a suit or proceedings to be liable for fraud, negligence or misconduct, or to be otherwise in breach of his duty as a director; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any fraud, negligence or misconduct or has not otherwise breached his duty as director or officer. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company is entrusted to one or more approved statutory auditor(s) qualifying as "réviseur d'entreprises agréé". The approved statutory auditor(s) shall be elected by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of directors to do so.

The board of directors may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the sole shareholder or the general meeting of shareholders deciding upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

Title VIII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended from time to time, on commercial companies (the "1915 Law") and, to the extent applicable, the 2010 Law.

Transitional Dispositions

(1) The first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

(2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

All the five thousand (5,000) shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of five million US dollars (USD 5,000,000.-) is as of now available to the Company, as confirmed in writing to the undersigned notary.

Subscriber	Subscribed capital	Number of shares
Prudential Holdings Limited	USD 1,000 per share, in aggregate amount USD 5,000,000	5,000

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euros.

General Meeting of shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital, and considering a general meeting of the sole shareholder of the Company as validly convened, has immediately proceeded to hold such general meeting of the sole shareholder of the Company which resolved as follows:

1. The following are elected as directors for a term of six (6) years to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall be held in 2018:

- Graham David Mason, professionally residing at Room 4729, Four Seasons Place, 8 Finance Street, Central, Hong Kong;
- Guy Robert Strapp, professionally residing at 10 Marina Boulevard, #32-01 Marina Bay Financial Centre Tower 2, Singapore 018983;
- Manuel Hauser, professionally residing at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following is elected as independent external auditor for a term expiring at the close of the next annual general meeting of shareholders: "KPMG Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at request of the above named person, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, surname, status and residence, the person appearing signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Prudential Holdings Limited, une société constituée et existante sous le droit écossais, ayant son siège social à Craighforth, Stirling, FK9 4UE, Ecosse, Royaume-Uni et enregistrée en Ecosse sous le numéro SC210546,

représentée par Me Caroline Migeot, Avocate à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné le 10 décembre 2012.

La procuration susmentionnée, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

Le comparant, agissant dans sa capacité susmentionnée, a demandé au notaire de dresser les statuts suivants d'une société anonyme qu'il déclare constituer par la présente:

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions dorénavant émises, une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme sous le nom de Eastspring Investments (Luxembourg) S.A. qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille au sens du Chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 Décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2010"), incluant sans limitation la création, l'administration, la gestion et la commercialisation, d'organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers en valeurs mobilières autorisées conformément à la Directive 2009/65 EC (telle que modifiée).

La Société peut effectuer toutes activités reliées directement ou indirectement à, et/ou réputées utiles et/ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet, en restant, cependant, dans les limites énoncées, mais dans toute la mesure permise, par le Chapitre 15 de la Loi de 2010.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute par une résolution des actionnaires prise sous la forme requise pour modifier les Statuts, tel que prévu par l'Article 22 des présents Statuts.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre lieu à l'intérieur de la commune du siège social de la Société par une décision du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut être transféré à tout autre lieu dans le Grand Duché de Luxembourg (même commune ou non) par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas d'une pluralité d'actionnaires, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon la forme prévue pour modifier les Statuts

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration de la Société après qu'une résolution des actionnaire(s) adopte un tel établissement. L'assemblée des actionnaire(s) durant laquelle une telle résolution des actionnaires est adoptée n'a pas à être tenue en présence d'un notaire et n'est soumise à aucune condition de quorum, et une telle résolution des actionnaires peut être adoptée par une majorité simple.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par le conseil d'administration jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; sans que ces mesures ne puissent avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social à l'étranger, conservera la nationalité Luxembourgeoise.

Titre II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions de dollars US (USD 5.000.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions nominatives d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) par action, chacune entièrement libérée.

Les actions sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des actionnaires, lequel est tenu au siège social de la Société. Ce registre des actionnaires mentionne le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'actions dont il est titulaire, les montants payés pour chaque action, et les transferts d'actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'action est effectué par déclaration écrite du transfert portée au registre des actionnaires, la déclaration étant datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire valablement constitué à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'autres instruments de transfert satisfaisants pour la Société.

Art. 6. Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon la manière prévue pour modifier les présents Statuts, tel que prévu à l'Article 22 des présentes.

Titre III. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend toutes les décisions par voie de résolutions écrites.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société au Luxembourg, ou en un autre lieu de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation d'assemblée, le second vendredi du mois de juin de chaque année, à 11 heures 30, heure luxembourgeoise. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, conformément au jugement définitif et absolu du conseil d'administration de la Société, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives des assemblées.

Art. 9. Le quorum et les délais prescrits par la loi régiront la convocation et la conduite de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, sauf mention contraire indiquée dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à un vote, dans les limites imposées par la loi.

Un actionnaire peut être représenté à toute assemblée générale des actionnaires par une autre personne (qui n'a pas besoin d'être un actionnaire et qui peut être un membre du conseil d'administration de la Société) en tant que son mandataire désigné par écrit ou fac-similé, courriel ou par tout autre moyen de communication pouvant prouver une telle représentation.

Chaque actionnaire peut voter par des formulaires de vote dans la manière indiquée dans la convocation à l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société et contenant au moins le lieu, l'heure et la date de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, en défaveur ou de s'abstenir sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni une voix en faveur, ni une voix en défaveur de la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prend en considération que les formulaires de vote reçus trois (3) jours avant l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent et qui se conforment aux conditions exposées dans la convocation.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour le calcul des conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui garantissent une participation effective à l'assemblée où les délibérations doivent être en ligne sans interruption.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions prises lors d'une assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée seront prises à la majorité simple des votes présents, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale des actionnaires. Elle doit être convoquée de manière à être tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit avec une indication de l'ordre du jour.

Les convocations pour chaque assemblée générale des actionnaires contiennent l'ordre du jour et prennent la forme d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par courrier sont envoyées huit jours avant l'assemblée générale des actionnaires aux actionnaires nominatifs, mais aucune preuve de respect de cette formalité n'a à être donné. Si toutes les actions sont nominatives, les convocations d'assemblée peuvent être effectuées par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux conditions formalités et de convocation applicables soit par écrit ou, lors de l'assemblée générale des actionnaires en question, en personne ou par mandataire, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalables.

Un ou plusieurs actionnaires, détenant conjointement au moins dix pour cent (10%) du capital social peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée, au moins cinq jours avant l'assemblée.

Titre IV. Administration - Conseil d'Administration

Art. 11. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas à être actionnaires de la Société.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration. Dans ce cas, une telle personne morale doit désigner un représentant permanent qui assurera ce rôle au nom et pour le compte de la personne morale. La révocation par un administrateur de son représentant est soumise à la condition de nomination simultanée d'un successeur.

Les administrateurs sont nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, remplissent les conditions requises et prennent leurs fonctions. Un administrateur peut être réélu.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de mort, retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Le conseil d'administration peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de tout administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner un autre administrateur, et dans le cas d'assemblées générales des actionnaires toute autre personne, en tant que président pro tempore par vote à la majorité présente ou représentée à une telle assemblée.

Le conseil d'administration peut périodiquement nommer des agents de la Société considérés comme nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société et leur déléguer ses pouvoirs. En particulier, le conseil d'administration nommera, conformément à la Loi de 2010, au moins deux agents en tant que "dirigeants" pour diriger efficacement les

activités de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil d'administration. Les agents de la Société n'ont pas à être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les agents nommés, sauf stipulation contraire dans les présentes, auront les pouvoirs et fonctions qui leur seront donnés par le conseil d'administration.

Un avis de convocation par écrit de toute réunion du conseil d'administration, contenant un ordre du jour qui détermine tous les points d'intérêt pour la réunion, est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant le début d'une telle réunion, sauf en cas d'urgence, dans quel cas la nature de telles circonstances doit être déterminée dans l'avis de convocation de la réunion. Un avis séparé n'est pas requis pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier précédemment adopté par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une réunion du conseil sans se conformer avec toutes ou certaines des conditions et formalités de convocation si tous les administrateurs ont renoncé à ces conditions et formalités de convocation applicables soit par écrit ou facsimilé, courriel ou tout autre moyen de communication capable de prouver une telle renonciation, ou y renoncent lors de la réunion du conseil concernée, en personne ou par mandataire.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur (mais personne d'autre) en tant que son représentant à cette réunion du conseil, par écrit ou par facsimilé, courriel ou par tout autre moyen de communication capable de prouver une telle représentation, pour être présent, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un administrateur peut agir en tant que représentant pour plus d'un autre administrateur lors d'une réunion du conseil d'administration à condition (sous réserve des conditions de quorum) qu'au moins deux administrateurs soient physiquement présents lors d'une réunion du conseil d'administration tenue en personne ou participent en personne à une réunion du conseil d'administration tenue par voie de vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication.

Un administrateur ou son représentant peut participer valablement à une réunion du conseil par voie de vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification de chaque administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui garantissent une participation effective à la réunion en permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'entendre les autres de manière continue et en permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et doit être comptée dans le quorum et habilitée à voter. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toutes les activités traitées de cette manière par les administrateurs sont, pour les besoins de ces Statuts, réputées valablement et effectivement traitées à une réunion du conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur d'administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum sont physiquement présents au même lieu. Une réunion tenue de cette manière est réputée tenue au siège social de la Société.

Un administrateur peut uniquement agir lors de réunions du conseil d'administration valablement convoquées. Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la moitié des administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration sont adoptées par la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. Le président a un vote prépondérant dans l'éventualité où le nombre de vote en faveur et en défaveur d'une résolution est égal lors d'une réunion du conseil.

Les résolutions par écrit signées par tous les membres du conseil d'administration sont aussi valides et effectives que si adoptées lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettres, fac-similés, courriel ou tout autre moyen de communication capable de prouver un tel vote.

Art. 13. Les minutes de toute réunion du conseil d'administration sont signées par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion, ou par tout administrateur présent lors de la réunion.

Les copies ou les extraits de telles minutes, qui peuvent être produites lors de procédures judiciaires ou par ailleurs, sont signées par le président ou le président pro tempore de cette réunion ou par tout administrateur présent lors de la réunion.

Art. 14. Le conseil d'administration a le pouvoir de prendre toute(s) action(s) nécessaire(s) ou utile(s) pour réaliser l'objet social de la Société, à l'exception de celles réservées par la loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des actionnaires. Plus spécifiquement, le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer la politique interne de la Société et la conduite de la gestion et des activités de la Société. Les administrateurs ne peuvent cependant pas engager la responsabilité de la Société par leurs actes individuels, sauf si spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Art. 15. Aucun contrat ni autre transaction que la Société pourrait conclure avec toute autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou des agents de la Société détiendrait des intérêts dans une telle autre société ou entreprise, serait un administrateur, collaborateur, agent ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

Tout administrateur ou agent de la Société qui agit en tant qu'administrateur, agent, ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne doit pas, pour des raisons d'affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché de voter et d'y agir, ou d'être un administrateur, collaborateur, agent ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout administrateur ayant un intérêt dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration et en conflit avec les intérêts de la Société, doit en aviser le conseil d'administration et faire en sorte qu'un compte-rendu de ses déclarations soit inclus dans les minutes de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations en rapport avec cette transaction. A la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera fait sur toute transaction dans laquelle un des administrateurs aurait pu avoir un intérêt en conflit avec celui de la Société. Ceci ne s'applique pas dans le cas où la décision du conseil d'administration concernerait des opérations en cours et conclues dans des conditions normales.

Art. 16. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux des administrateurs de la Société, ou par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir est délégué par deux des administrateurs.

Art. 17. Dans les conditions prévues par la loi, la Société peut indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci du fait de toute action, procès ou procédures auxquels il a pu être partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou agent de la Société ou, pour avoir été à la demande de celle-ci, administrateur ou agent de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, excepté en cas d'affaires pour lesquelles il sera jugé au cours d'une action, d'un procès ou de procédures, comme coupable de fraude, négligence ou mauvaise conduite, ou en manquement à ses obligations en tant qu'administrateur; en cas de transaction, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de fraude, négligence ou mauvaise conduite et n'a pas manqué à ses obligations en tant qu'administrateur ou agent. Le droit à indemnisation mentionné n'exclut pas les autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Titre V. Comptabilité - Distribution

Art. 18. L'audit des livres de comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) qualifiés comme "réviseur d'entreprises agréé". Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont élu(s) par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, où son successeur sera nommé.

Art. 19. L'année sociale de la Société commence au premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Sur le bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être requis dès que, et aussi longtemps qu'une telle réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société conformément à l'Article 5 des présents statuts ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'Article 6 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décide chaque année de la façon dont le solde du bénéfice annuel net est alloué et peut déclarer périodiquement des dividendes ou commander au conseil d'administration de le faire.

Le conseil d'administration peut, dans le respect des conditions légales, décider de payer des dividendes intérimaires.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales et sont nommés par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires qui décide de cette dissolution et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 22. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, en respectant les conditions de quorum et majorité prévues par les lois du Luxembourg.

Titre VIII. Droit applicable

Art. 23. Tous les points non régis par les présents Statuts sont régis conformément à la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915, telle que modifiée par la suite, sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et, si elle est applicable, la Loi de 2010.

Dispositions transitoires

(1) La première année sociale de la Société commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2013.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les cinq mille (5.000) actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en numéraire par le souscripteur de sorte que le montant de cinq millions de dollars américains (USD 5.000.000.-) est actuellement disponible pour la Société, comme confirmé par écrit par le notaire soussigné.

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'actions
Prudential Holdings Limited	USD 1.000 par action, USD 5.000.000 en montant agrégé	5.000

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et constate expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa formation sont estimées à environ trois mille euros.

Assemblée générale des actionnaires

Le comparant représentant la totalité du capital souscrit; et considérant l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société comme valablement convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une telle assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société qui a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six (6) ans expirant à la fin de l'assemblée générale des actionnaires qui doit être tenue en 2018:

- Graham David Mason, résidant professionnellement au Room 4729, Four Seasons Place, 8 Finance Street, Central, Hong Kong;
- Guy Robert Strapp, résidant professionnellement au 10 Marina Boulevard, #32-01 Marina Bay Financial Centre Tower 2, Singapore 018983;
- Manuel Hauser, résidant professionnellement au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Est nommée à la fonction de réviseur d'entreprise agréé pour une période se finissant à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires: KPMG Luxembourg S.à r.l., dont le siège social est au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, statut et résidence, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte original.

Signé: C. MIGEOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17237. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012169550/562.

(120224592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Orion Finance III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.852.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of December,
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of ninety-three thousand five hundred euro (EUR 93,000.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Rachel Blaise, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 5 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion Finance III Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 4 August 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 September 2008 number 2152, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.852 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mrs Pia Housse, administrative manager, with professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing her duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under her own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under her own responsibility grant for the duration as set by her to one or more proxy holders such part of her powers as she deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six décembre,

par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.853 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Rachel Biais, demeurant à Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion Finance III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2152 du 4 septembre 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.852 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
 - 2 Nomination d'un liquidateur.
 - 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
 - 4 Divers.
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Madame Pia Housse, administrative manager, ayant son adresse professionnelle au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Blaise, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2012. REM/2012/1606. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169957/123.

(120223536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Sunelec Diekirch 2 S.C., Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 4.967.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le 20 décembre;

Entre les soussignés:

1. Mademoiselle Madeleine BONERT, née le 13 novembre 1992 à Ettelbruck, demeurant à 9, rue Guillaume, L-9237 Diekirch, représentée par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2. Monsieur Pierre BONERT, né le 25 août 1997 à Ettelbruck, demeurant à 9, rue Guillaume, L-9237 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3. Monsieur Patrick CHRISTOPHORY, né le 01 octobre 1969 à Luxembourg, demeurant à 8, rue du Ruisseau, L-4499 Limpach, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4. Monsieur Romain D'ANDREA, né le 27 juillet 1960 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 32, rue Dr Glaesener, L-9235 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

5. Monsieur Marcel FISCHER, né le 08 septembre 1962 à Luxembourg, demeurant à 2, rue Grande Duchesse Charlotte, L-4995 Schouweiler,

6. Monsieur Serge HAAGEN, né le 29 mars 1969 à Ettelbruck, demeurant à 23, rue Principale, L-9370 Gilsdorf,

7. Monsieur Romain KISCH, né le 08 avril 1970 à Ettelbruck, demeurant à 20, rue P. Olinger, L-9264 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8. Monsieur Joseph KRINGS, né le 02 janvier 1935 à Diekirch, demeurant à 39, d'Baach Aus, L-9209 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

9. Monsieur André LAMBORELLE, né le 27 février 1954 à Wiltz, demeurant à 6B, rue Alexis Heck, L-9242 Diekirch,

10. Monsieur Mathias MOLITOR, né le 20 octobre 1934 à Munshausen, demeurant à 32, rue de l'industrie, L-9250 Diekirch,

11. Monsieur Dan NEVEN, né le 29 août 1978 à Luxembourg, demeurant à 98, rue Bamertal, L-9209 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12. Monsieur Julien THILLEN, né le 06 mars 1994 à Ettelbruck, demeurant à 17, rue de l'Hôpital, L-9244 Diekirch,

13. Monsieur Paul THILLEN, né le 06 novembre 1995 à Ettelbruck, demeurant à 17, rue de l'Hôpital, L-9244 Diekirch,

14. Monsieur Eric THILLEN, né le 17 mai 2000 à Ettelbruck, demeurant à 17, rue de l'Hôpital, L-9244 Diekirch, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

15. Monsieur Alex THILLEN, né le 17 mai 2000 à Ettelbruck, demeurant à 17, rue de l'Hôpital, L-9244 Diekirch,

16. Madame Claudine REISER, née le 25 janvier 1964 à Luxembourg, demeurant à 17, rue de l'Hôpital, L-9244 Diekirch ci-après dénommé(e)s «associé(e)s»;

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832 à 1837 du Code civil.

I. - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile «SUNELEC DIEKIRCH 2 S.C.».

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée déterminée de 15 ans à partir de la première mise en service de l'installation photovoltaïque.

La société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul associé-fondateur.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque d'un maximum de 30 kWc crête qui sera installée sur la toiture de l'école primaire à DIEKIRCH. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

III. - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est fixé à 72.800,00.- EUR, représenté par 28 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 2.600,00.- EUR.

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 7 des présents statuts.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

IV. - Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

V. - Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de cinq ans. Ce mandat peut être reconduit pour des périodes d'une année. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

VI. - Fin de la société

Art. 12. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

VII. - Vente, cession ou transfert de parts sociales

Art. 13. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 14. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

VIII. Dispositions générales

Art. 15. Les articles 1832 à 1873 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 28 parts sociales comme suit:

1. Mlle Madeleine BONERT, prénommée, une part sociale	1
2. M. Pierre BONERT, prénommé, une part sociale	1
3. M. Patrick CHRISTOPHORY, prénommé, deux parts sociales	2
4. M. Romain D'ANDREA, prénommé, une part sociale	1
5. M. Marcel FISCHER, prénommé, neuf parts sociales	9
6. M. Serge HAAGEN, prénommé, une part sociale	1
7. M. Romain KISCH, prénommé, une part sociale	1
8. M. Joseph KRINGS, prénommé, deux parts sociales	2
9. M. André LAMBORELLE, prénommé, une part sociale	1
10. M. Mathias MOLITOR, prénommé, deux parts sociales	2
11. M. Dan NEVEN, prénommé, une part sociale	1
12. M. Julien THILLEN, prénommé, une part sociale	1
13. M. Paul THILLEN, prénommé, une part sociale	1
14. M. Eric THILLEN, prénommé, une part sociale	1
15. M. Alex THILLEN, prénommé, une part sociale	1
16. Mme. Claudine REISER, prénommée, deux parts sociales	2
Total vingt-huit parts sociales	28

Toutes les parts sociales ont été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 72.800,00.- EUR sera à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

SOLARgest S.A.

(RCS: B 162 469)

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

2. Contrat de gérance avec SOLARgest S.A.:

Le contrat de gérance avec SOLARgest S.A. est approuvé.

3. Lettre de mission avec la Fiduciaire Muller & Associés S.A.:

La lettre de mission avec la Fiduciaire est approuvée.

4. Contrat de fourniture avec Solartec Sàrl:

Le contrat de fourniture avec Solartec Sàrl est approuvé.

5. Contrat d'entretien avec Solartec Sàrl:

Le contrat d'entretien avec Solartec Sàrl est approuvé.

6. Contrat de location avec la Commune de Diekirch:

Le contrat de location avec la Commune de Diekirch est approuvé.

7. Frais de constitution:

Le paiement des frais de constitution d'un montant de EUR 3.900.- HTVA est approuvé.

8. Le siège social est établi à Luxembourg.

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012170129/169.

(120223648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Sunrises S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 173.680.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Mario ANZANELLO, resident at Italy, Motta di Livenza, via Madonna n°10/1, born on the 13th April 1989 in Conegliano (Italy), with identity card number AT 6233365

And

2) Mr Remo ANZANELLO, resident at Italy, Motta di Livenza, via Risorgimento n°03, born on the 10th December 1990 in Conegliano (Italy), with identity card number AR 3111892

Hereby represented by Mrs Sara Lecomte, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which they declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the firm name of "SUNRISES S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be

provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies; to acquire and run any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The company can perform any importation and exportation transactions, wholesale and retail trade, all commercial, technical, financial, security or real estate transaction connected directly or indirectly to the above mentioned activity with a view to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one hundred (100) registered shares without nominal value, each fully paid (up to 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of Shareholders

15. Powers of the general meeting of Shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of May, at 3 P.M., and for the first time in 2013.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2012.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the one hundred (100) shares as follows:

1. Mario ANZANELLO	50 shares
2. Remo ANZANELLO	50 shares
Total:	100 shares

All these shares have been fully paid up, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,-).

First extraordinary general meeting of Shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Has been appointed as Director of the Company for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

a) Mr Pierre GOFFINET, born in Bastogne on 15th September 1971, employee, professionally residing at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

b) Mr Dominique FONTAINE born in Saint-Mard on 19th November 1965, employee, residing at 78, rue du Castel, B-6700 Arlon

c) Mr Herbert GROSSMANN, born in Luxembourg on 6th October 1921, "docteur en droit", residing at 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg

3. Has been appointed as statutory auditor for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2018: Stratego International S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 45 163.

Information

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding business activity, or should the company be submitted to any particular law in connection with its activity; the party must be in possession of a business licence in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; and/or carry out all further formalities in order to render its activity effective anywhere and towards any third party.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Monsieur Mario ANZANELLO, demeurant en Italie, Motta di Livenza, via Madonna n°10/1, né le 13 Avril 1989 à Conegliano (Italie), numéro de carte d'identité AT 6233365

Et

2) Monsieur Remo ANZANELLO, demeurant en Italie, Motta di Livenza, via Risorgimento n° 03, né le 10 Décembre 1990 à Conegliano (Italie), numéro de carte d'identité AR 3111892

Etant représentés par Madame Sara Lecomte, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant selon la dite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «SUNRISES S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition et l'exploitation de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion, exploitation et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations d'import - export, le commerce de gros et de détail, ainsi que toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions

de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15 h 00 heures, et pour la première fois en 2013.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

1. Mario ANZANELLO	50 shares
2. Remo ANZANELLO	50 shares
Total:	100 shares

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Première Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018,
 - a) Mr Pierre GOFFINET, né le 15 Septembre 1971 à Bastogne, employé, demeurant professionnellement à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
 - b) Mr Dominique FONTAINE né le 19 Novembre 1965 à Saint-Mard, employé, demeurant à 78, rue du Castel, B-6700 Arlon
 - c) Mr Herbert GROSSMANN, né le 6 Octobre 1921 à Luxembourg, docteur en droit, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg
3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018, Stratego International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45 163.

Information

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signe: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 17 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60244. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012

Référence de publication: 2012169152/447.

(120222910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.408.

In the year two thousand and twelve, on the ninetieth day of December,
Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MPM Advisors, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.375,

here represented by Mr Sébastien Wiander, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled 'ne varietur' by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of one million ninety-six thousand two hundred and thirty euro (EUR 1,096,230.-), organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.408 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, on May 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1967 of August 26, 2011, has required the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty thousand six hundred forty one euro (EUR 530,641.-), so as to bring it from one million ninety six thousand two hundred thirty euro (EUR 1,096,230.-) to one million six hundred twenty six thousand eight hundred seventy one euro (EUR 1,626,871.-), by the creation and the issue of five hundred thirty thousand six hundred forty one (530,641) new Class C Shares (as defined in the articles of association of the Company) with no par value and having the rights and obligations described in the articles of association of the Company.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder of the Company has declared to subscribe for all the five hundred thirty thousand six hundred forty one (530,641) new Class C Shares and to pay them a total price of five hundred thirty thousand six hundred forty one euro (EUR 530,641.-) by a contribution in cash, so that the total amount of the share capital increase of five hundred thirty thousand six hundred forty one euro (EUR 530,641.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at one million six hundred twenty six thousand eight hundred seventy one euro (EUR 1,626,871.-) represented by one million six hundred twenty six thousand eight hundred seventy one (1,626,871) shares in registered form with no par value, all subscribed and fully paid-up."

The rest of article 5 and the rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-)

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in the Grand-Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the parties appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Devant Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

MPM Advisors, une société anonyme constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26 A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.375,

ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, Employé Privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de un million quatre-vingt seize mille deux cent trente euros (EUR 1,096,230.-) constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161408 (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 31 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1967 du 26 août 2011, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente mille six cent quarante et un euros (EUR 530.641,-), pour le porter de son montant actuel de un million quatre-vingt seize mille deux cent trente euros (EUR 1.096.230,-) à un million six cent vingt six mille huit cent soixante et onze euros (EUR 1.626.871,-), par la création et l'émission de cinq cent trente mille six cent quarante et une (530.641) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C (telles que définies dans les statuts de la Société) sans valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société.

Souscription et Libération

L'Associé Unique de la Société a déclaré souscrire à toutes les cinq cent trente mille six cent quarante et une (530.641) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société et de libérer la totalité de la somme de cinq cent trente mille six cent quarante et un euros (EUR 530.641,-) par un apport en numéraire, de sorte que le montant de cinq cent trente mille six cent quarante et un euros (EUR 530.641,-), correspondant au montant de l'augmentation de capital social de la Société, se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million six cent vingt six mille huit cent soixante et onze euros (EUR 1.626.871 représentée par un million six cent vingt six mille huit cent soixante et onze (1.626.871 parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WIANDER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15340. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170396/110.

(120225823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Natursteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7245 Luxembourg, 10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 58.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2013007138/11.

(130007733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Fondation Foyer de la Philatelie, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg G 147.

Bilan au 31 décembre 2010

	2010	2009
A. DISPONIBLE ET REALISABLE		
a avoir en CCP	1.035,06 €	1.160,66 €
b avoir en ccrt. BCEE	2.960,82 €	696,35 €
c avoir en compte à terme BCEE	271.544,30 €	279.935,91 €
	275.540,18 €	281.792,92 €
B. IMMOBILISE		
a Immeuble centre Settegast	104.357,93 €	104.357,93 €
moins amortissement	-83.866,05 €	-82.002,36 €
	20.491,88 €	22.355,57 €
TOTAL DE L'ACTIF	296.032,06 €	304.148,49 €
C. AJUSTEMENT DE L'ACTIF		
Charges à payer		
a VDL: électricité, eau 12/2010	34,13	39,27 €
b P&T Téléphone 12/2010	35,69	31,67 €
	-69,82 €	-70,94 €
CAPITAL 2010	295.962,24 €	304.077,55 €
Recettes en 2010	1.608,39 €	8.498,68 €
Dépenses en 2010		
a charges	7.860,01 €	11.663,57 €
b amortissement	1.863,69 €	1.863,69 €
	-9.723,70 €	-13.527,26 €
EXCEDENT DES DEPENSES	-8.115,31 €	-5.028,58 €

Compte des pertes & profits, exercice 2010

RECETTES

	2010	2009
1 Recettes sur compte à terme	1.608,39 €	8.498,68 €
	1.608,39 €	8.498,68 €

DEPENSES

	2010	2009
1 Ville de Luxembourg:		
a électricité, eau	509,14 €	475,34 €
b impôt foncier	125,60 €	125,60 €
	634,74 €	
2 Centre Settegast	5.624,95 €	3.963,63 €
3 Travaux corniche 2010 / chaudière 2009	1.249,21 €	6.750,00 €
4 Enregistrement	0,00 €	0,00 €
5 Abonnement et communic. téléphoniques	340,31 €	340,64 €
6 Frais de banque	10,80 €	8,36 €
7 Entretien locaux	0,00 €	0,00 €
	7.860,01 €	11.663,57 €

BALANCE

Total des recettes	1.608,39 €	8.498,68 €
Total des dépenses	-7.860,01 €	-11.663,57 €
Excédent des recettes	-6.251,62 €	-3.164,89 €

Prévision de budget pour l'exercice 2011

RECETTES

	2011	2010
1 Recettes sur compte à terme	2.500,00 €	1.600,00 €

DEPENSES

	2011	2010
1 Ville de Luxembourg		
a électricité, eau	500,00 €	500,00 €
b impôt foncier	130,00 €	130,00 €
2 Centre Settegast	5.700,00 €	5.500,00 €
3 Enregistrement, dépôt annuel	200,00 €	200,00 €
4 Frais de banque	10,00 €	10,00 €
5 Frais de fonctionnement	500,00 €	500,00 €
6 Soutien à la fédération FSPL	p.m.	
	<u>7.040,00 €</u>	<u>6.840,00 €</u>

BALANCE

Total prévision recettes	2.500,00 €	1.600,00 €
Total prévision dépenses	<u>-7.040,00 €</u>	<u>-6.840,00 €</u>
Excédent des dépenses	-4.540,00 €	-5.240,00 €

Référence de publication: 2012170671/69.

(120225133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Reinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.794.

Le Registre de Commerce est requis de procéder à la radiation du gérant suivant:

- Monsieur Kurt NAUER, 35 boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg

Suite à sa démission en date du 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004854/11.

(130004882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

PH - Property Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004832/10.

(130004707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

PHM Investment (USD) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013004833/12.

(130004295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.